



# Bulletin municipal Janvier 2017



# Le mot du Maire

Chères Dangeoises, chers Dangeois,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous distribuons ce bulletin municipal ; celui-ci se veut comme un point d'étape permettant de vous informer sur la vie du village, ses réalisations, ses projets.

Vous le savez, notre ambition permanente est de faire de Dangers, un lieu du bien-vivre et du bon-vivre et c'est donc en ce sens que l'équipe municipale et les associations s'investissent tout au long de l'année.

Je vous en ai parlé, il y a un an, dans notre précédent bulletin, cette année 2016 a mis en mouvement des réformes qui touchent et toucheront profondément le quotidien de nos collectivités et par là même le quotidien de ses habitants.

Très concrètement, pour nous cette année qui se termine aura été celle :

- Du renforcement de la communauté d'agglomération et de ses compétences (voir article p 19),
- De la disparition du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain et de ses deux régies RSEIPC et Régies'S,
- De la disparition du SIZA, Syndicat intercommunal à vocation Economique gérant la zone d'activité de la vallée du Saule à Tremblay les Villages.

Chacune de ces évolutions, de ces transformations, nous confronte à de nouvelles adaptations, de nouveaux challenges, de nouvelles synergies qu'il nous faut rechercher pour faire aboutir nos projets.

- Synergie avec la communauté d'agglomération, présente par ses soutiens techniques et financiers (constructions scolaires, travaux rue de la Mairie, lotissement Plessis 2, PLU, urbanisme, logement social, Centre Intercommunal d'Action Sociale, transport, eau et assainissement etc...),
- Synergie avec le département présent par le Fonds Départemental d'Investissement et son Aide Technique Départementale (Travaux de voirie, Aménagement foncier),
- Synergie avec la commune nouvelle de Mittainvilliers-Vérigny au sein du SIRP dans des statuts rénovés pour gérer ensemble le scolaire de nos deux communes,
- Synergie avec les associations, dans un partenariat constant permettant les multiples activités auxquelles vous êtes invités tout au long de l'année.

Vous le voyez, face à des dossiers souvent complexes, des partenariats existent ou peuvent exister, c'est notre mission d'élus que de les chercher et de les utiliser pour le bien de notre commune et de ses habitants.

Ce journal est en lui-même une image de ce qui peut être fait à plusieurs, construit pas à pas par ses rédacteurs, il vous dit l'essentiel du village.

Merci à celles et ceux qui ont contribué à sa rédaction.

Merci à celles et ceux qui me soutiennent au quotidien.

Merci à vous Dangeoises et Dangeois qui contribuez au bien vivre et au bon vivre du village.

A vous toutes et à vous tous, je veux très sincèrement vous présenter tous mes vœux, de santé, de paix et de joie. Mes vœux de rétablissement envers celles et ceux qui sont touchés dans leur santé.

Très bonne année 2017.

Votre Maire.  
JF MORIZEAU

# Vie communale

## - 27 janvier 2016 , accueil des nouveaux habitants :

Nous avons souhaité la bienvenue, autour d'une galette des rois, aux nouveaux habitants et nouveaux nés de 2015. Cela a permis de présenter la commune et d'échanger avec les nouveaux Dangeois et Dangeoises. Une vingtaine de personnes se sont retrouvées dans la salle d'activité en cette occasion.

## - 30 avril 2016, lâcher de truites :

En partenariat avec l'association Familles Rurales, et malgré des conditions météorologiques déplorables, le lâcher de truites a été apprécié par de nombreux pêcheurs. L'AFR a proposé aux participants des sandwiches et des boissons.



## - 8 mai 2016 , commémoration :

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.

A l'issue, nous nous sommes retrouvés dans la salle d'activités de l'école autour du pot de l'amitié.



# Vie communale

- 27 mai 2016 , fête des voisins:

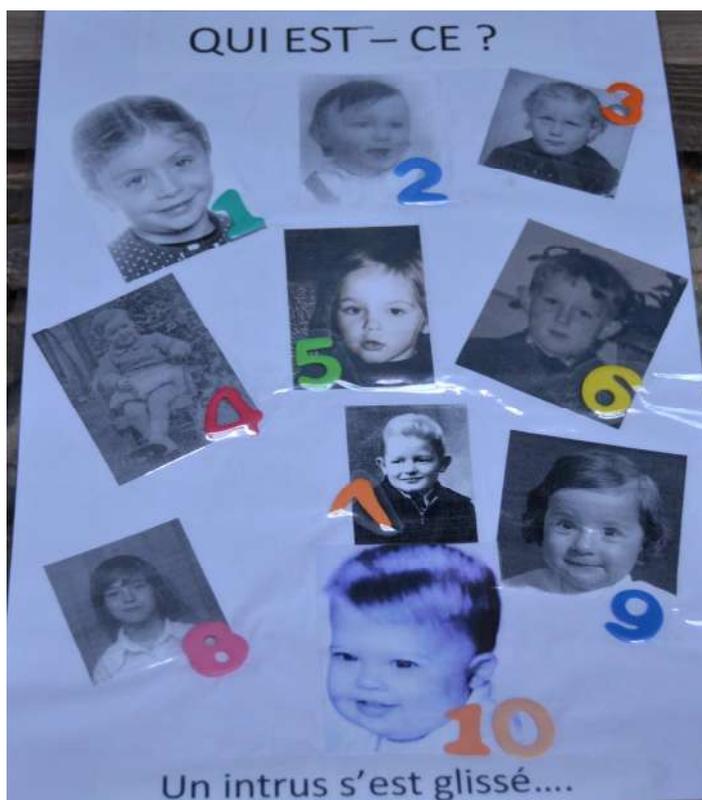
Une soixantaine de personnes se sont retrouvées sous le préau de l'école pour partager un dîner dans la cour. Chacun a pu goûter et partager les repas apportés dans la joie et la bonne humeur.



- 14 juillet 2016, fête nationale :

Sous le soleil, 160 personnes ont partagé le barbecue organisé par Philippe, Séraphin, Daniel. La décoration était sur le thème de la mer.

Les participants ont eu à reconnaître les photos d'enfants qui sont devenus les conseillers municipaux d'aujourd'hui. Un intrus (Brad Pitt) s'était glissé pour tromper l'assistance. Il a été aussi proposé le traditionnel panier gourmand et le bocal à bonbons pour les plus jeunes.



# Vie communale

## - 11 novembre 2016 , commémoration :

Cette année, nous avons évoqué le souvenir de nos poilus morts en 1915 et 1916 :

- M. Mercier, décédé en Belgique,
- M Mautaudouin, décédé lors de la bataille de la Marne,
- M Lerondeau, décédé près du fort de Douaumont,
- M Vavasseur décédé en Argonne.



M Thenaisy s'est vu remettre, par Monsieur le Maire, un document relatant les circonstances de la mort de son parent.

Nous étions 25 à se retrouver dans la salle d'activité autour d'un apéritif.

## - 4 décembre 2016, repas communal :

Une quarantaine de Dangeoises et Dangeois se sont retrouvés, au restaurant scolaire, lors du banquet communal. Un moment de convivialité plein de bonne humeur et de chants malgré un repas décevant.



# Travaux 2016

## Rue de l'Arsenal :

Le projet s'est concrétisé, comme annoncé au mois de mars et la rue a reçu un nouvel enduit sur toute sa longueur. Le renforcement du virage, à l'angle du passage des écoliers, par la pose de bordures de caniveaux et l'aménagement d'un trottoir a grandement amélioré la sécurité de ce secteur.

A déplorer la conséquence immédiate, l'augmentation de la vitesse....

### Bilan de l'opération;

Coût des travaux HT : 19 043.00 €,

Subventions : Département 5 500 €, Chartres Métropole : 6 417.00 €

Reste à charge communale : 7 126.00€



## Lotissement « Plessis II » :

L'année 2016 aura vu le projet s'affiner et se concrétiser en collaboration avec la SPL CHARTRES AMENAGEMENT, par le choix du Maître d'œuvre, la Société AED, d'Auneau, puis par les différentes réunions et concertations, et enfin par le premier « coup de pelle » donné le 3 novembre.

Chacun peut déjà se rendre compte de l'emprise du chantier. Après bornage par le géomètre, les premiers murets techniques devaient commencer à être érigés à partir de Noël.

15 lots libres de constructeurs d'une surface comprise entre 615 m<sup>2</sup> et 840 m<sup>2</sup> seront en vente dès le printemps 2017. Le dossier est consultable en Mairie et près de Chartres Aménagement.

1 lot sera consacré à du logement locatif en partenariat avec Chartres Habitat.

**La commercialisation des lots commencera comme prévu au printemps 2017; n'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie.**

Enveloppe financière de travaux : 484 975.00 € HT

# Prévisions 2017

## Rue de la Mairie :

Après avoir lancé un appel d'offres au printemps, c'est la société EMC-BTP, du Loiret qui a été retenue comme Maître d'œuvre pour la réalisation des travaux du haut de la rue de la Mairie, depuis la rue du Moulin jusqu'à la place de la prairie incluse. L'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, gaz), réhabilitation des réseaux humides (eau potable, assainissement, eaux pluviales), trottoirs normalisés et bande en roulement etc... seront gérés par la commune en partenariat avec Chartres Agglomération.

Nous sommes au stade de la consultation des entreprises et les travaux commenceront au printemps 2017.

Enveloppe financière globale phase Avant Projet: 208 210.00€ HT

Charge communale voirie : 114 000 € (subventions non déduites) HT

Charge Chartres Métropole: Réseaux secs 53 650.00 €, Réseaux humides 40 560.00 € HT

## Rue de la Roulette :

Afin de soulager le centre bourg, autant que faire se peut, du passage des engins agricoles aux gabarits de plus en plus imposants, et aussi des semi-remorques de livraison des différentes exploitations agricoles, amenés parfois à « slalomer » entre les véhicules en stationnement, la commune a décidé de mettre la rue de la Roulette en double sens de circulation, avec un sens prioritaire, et de procéder pour l'occasion à sa remise en état.

C'est l'Aide Technique Départementale qui est Maître d'Œuvre de l'opération et la commune en est le maître d'ouvrage. Le projet est actuellement au stade des appels d'offres et doit aboutir au printemps 2017.

Enveloppe Prévisionnelle travaux : 8 684.00 € HT

## Accès PMR à l'église :

Contrainte par la loi, la commune a dû s'inscrire dans un **Agenda d'Accessibilité Programmée** en septembre 2015, lui imposant d'effectuer les travaux de mise aux normes d'accessibilité dans les 3 ans suivant la date d'inscription.

Après étude, le dossier est passé à l'agrément de la commission préfectorale et nous nous devons maintenant de procéder aux travaux.

Comme pour la rue de la Roulette, c'est l'A.T.D qui nous apporte son soutien et qui assure la Maîtrise d'Œuvre, la commune assurant la Maîtrise d'Ouvrage.

Les travaux prévoient la mise en place d'un large parvis sur toute la largeur de l'Église, d'un cheminement normalisé vers l'extérieur, d'un portillon donnant, sur l'extérieur, accès à une place de parking réservée aux **Personnes à Mobilité Réduite**.

Enveloppe Prévisionnelle travaux : 10 715.00 € HT

## Nettoyage de printemps :

Afin de poursuivre la participation à l'embellissement de notre village, nous vous attendons nombreux (ses) à la Mairie le 13/5/2017.

# Entretien Communal 2016

- Le broyage des vallées a été effectué à l'intérieur du village mi-novembre par Paysages Chartrains.
- Le nettoyage des trottoirs a été réalisé mi-décembre par Véolia.

## Collecte des textiles

Une borne de collecte de textiles « Le Relais » est à votre disposition, rue des artisans près du container à verres. Vous pouvez y déposer des vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie.

## Collecte des métaux

Une benne pour collecter les métaux est située 24 rue de la mairie. Il faut demander la clé à la mairie.

## Logement locatif

Toute personne qui souhaite un logement à loyer modéré (17 sur la commune) doit constituer un dossier auprès des services concernés et ne pas oublier de le **renouveler chaque année ( déposer une copie en Mairie)**

L'instruction des dossiers est faite par les organismes HLM et sur avis du maire, les logements sont attribués après passage en commission suivant des critères de revenus , de proximité de travail et familiale.

## Radar

Du 12/12/2016 au 03/01/2017, un radar autonome a été installé rue de Chartres à Dangers. Sur la période considérée 1613 flashes ont été émis malgré les panneaux annonçant radar (trafic d'environ 5000 véhicules/jours tous sens confondus). Cette expérience sera reconduite.

Commune / infractions	Nb DIF	< 20 km/h	>= 20 et <30 km/h	>=30 et <40 km/h	>=40 et <50 km/h	>=50 km/h
DANGERS	1613	1531	68	12	2	0

# Zéro Phyto

Trouvant son origine dans le Grenelle de l'environnement et les lois du 23 janvier 2014 et juillet 2015, à compter du 1er janvier 2017, **les communes ne pourront plus utiliser de produits Phytosanitaires sur les espaces publics** à l'exception des cimetières. La protection de notre environnement est complexe et en constante évolution. Un imposant arsenal législatif précise les enjeux et les contours des actions à mener pour :



Protéger la ressource en eau, la santé publique et les équilibres naturels,  
Stopper l'érosion de la biodiversité,  
Gérer durablement les déchets,  
Agir en faveur du climat.

Sur les espaces verts, et les espaces aménagés, les réponses à ces enjeux se déclinent par des stratégies globales :

Objectif zéro phyto (horizon 2017 pour les communes et 2020 pour les particuliers)

Dans ce contexte, les actions envisagées portent à la fois sur l'évolution des techniques d'entretien, sur la communication, l'implication de tous :

Généralisation du paillage organique des massifs,

Mise en place de plante couvre-sol (géraniums, lierres, pervenche, ...),

Mise en place d'alternatives curatives aux traitements chimiques,

Mise en place d'abris pour la faune (y compris les insectes),

Compostage des productions végétales,

Entretien différencié des surfaces enherbées (entretien autant que nécessaire mais aussi peu que possible),

Embellissement des pieds de murs,

Formation des acteurs. Utilisation de nouveaux équipements...

Après de nombreux tests réalisés avec des matériels prêtés, **aucun (désherbage thermique ou mécanique) n'a donné pleine satisfaction**. En tout état de cause, la municipalité sera obligée de faire des choix (par exemple : enherbement de certains cheminements, espacement des tontes, **participation des riverains à l'entretien de leurs trottoirs**).



# Vente de Composteurs

Une vingtaine de personnes ont assisté et achetés leurs équipements lors de la réunion d'information du 22 septembre. Elle était proposée par Chartres Métropole avec le soutien du conseil municipal.

Comment réduire ses déchets et bien les jeter.....quelques astuces, connaissances ont été abordées.



# Aménagement Foncier

**AFAF :**

Après étude au cas par cas, après enquête publique où chacun a été libre de ses commentaires, de ses souhaits et parfois de ses désaccords, l'ensemble des terres a été redistribué, à la satisfaction de la majorité.

Début avril, l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Dangers-Vérigny a été créée et son siège mis en place en mairie de Dangers.

Cette association, dont le bureau regroupe différents représentants du monde agricole, des municipalités et du département, est chargée de la mise en place et du contrôle des travaux « connexes », décidés en commissions, c'est-à-dire suppression ou création de chemins, repositionnement des chemins existants, élagages des lisières de bois, passage de vallées (création de ponts) etc...

Elle se réunit tous les mercredis matins pour suivre l'évolution des travaux, ajuste ou adapte ceux-ci si nécessaire et se rend systématiquement sur le terrain pour contrôler la bonne mise en œuvre des directives données.

# Aménagement Foncier (suite)

Ces travaux sont financés pour une part par le département et pour l'autre part, par les agriculteurs.

Montant Prévisionnel des travaux : 210 000 € HT

Montant des plantations : 7 000 € HT

## Chemins :

Tous les chemins ont maintenant été mis en œuvre et le contournement du village sera complètement opérationnel dès que la rue de la Roulette aura été adaptée.

En arrivant de Briconville, on pourra contourner soit par la rue du Château d'eau, la rue de la mare blanche, la rue de la Roulette jusqu'à la RD 939, traverser et rejoindre la route de Mittainvilliers, traverser et rejoindre la route de Genainvilliers en longeant la vallée, soit en prenant le haut de la rue de la Mairie, la rue de la Prairie et le chemin nouvellement créé qui file tout droit à travers la plaine jusqu'au bois de Baillieu l'Evêque, traverser et rejoindre la vallée et remonter soit vers la Miterne, soit suivre la vallée jusqu'à la forêt impériale.

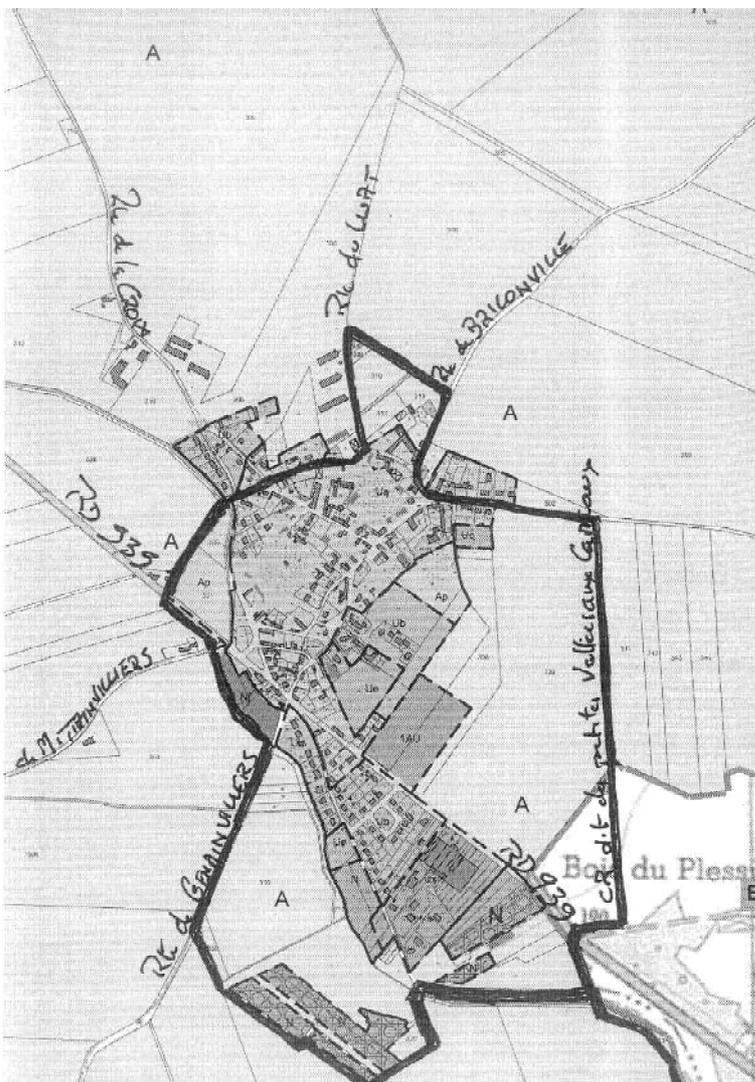
De même, tous les chemins ont été mis en place pour créer des « boucles » de différentes longueurs tout autour du village, de 2 à 20 kms, tout en préservant la continuité avec les villages voisins.

Certains agriculteurs se sont engagés à la plantation de haies bocagères en limite de leurs parcelles.

La commune pour sa part plantera en bordure de chemins ruraux quelques arbres isolés pour fixer et repérer les bornages récemment mis en place.

Par ailleurs la commune ambitionne la plantation d'environ 450 mètres de haie en bordure du CD939 en direction Chartres.

L'ensemble de ces travaux est entièrement financé par les exploitants agricoles et le conseil départemental (40 % de subventions).



# PLU

Cette année, la commission a beaucoup travaillé, environ une réunion de plusieurs heures toutes les deux semaines.



Le 5 janvier 2016, une réunion de présentation aux personnes publiques associées (représentant la préfecture et ses services, la chambre d'agriculture, Chartres Métropole, les communes riveraines,...) s'est tenue.

Le 10 mai 2016, vous avez été invité à une réunion de présentation.

Aujourd'hui, le PLU est entré dans une nouvelle phase. En effet aujourd'hui après avoir défini un zonage de la commune, il s'agit d'écrire le règlement.

Outre quelques nouvelles règles de constructibilité concernant les différentes zones, l'un des grands changements qui nous concernera tous, sera l'application à notre PLU des tous derniers textes liés à la loi ALUR du 24 mars 2014.

Par sa délibération 2016/45, du 16/12/2016 le conseil municipal a entériné ce choix.

## De quoi s'agit il ?

Dans vos demandes d'autorisation d'urbanisme,

1°) Abandon des références d'occupation ancienne :

- Coefficient d'occupation des sols (COS)
- Surface Minimum des parcelles

2°) Maintien des coefficient d'emprise au sol et de la surface de plancher.

3°) Création de deux nouveaux coefficients

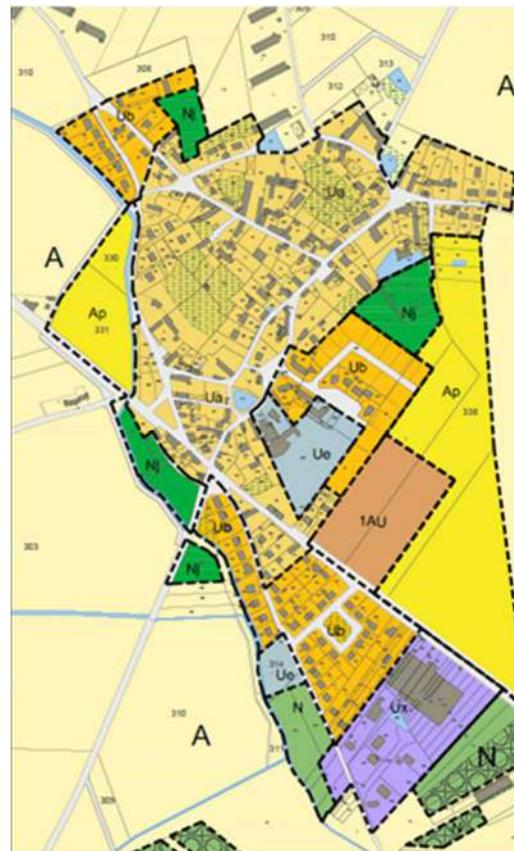
- Le coefficient de Pleine Terre (PLT) :

Ce coefficient est le rapport de la surface en pleine terre à la surface de la parcelle (surface de pleine terre / surface de la parcelle). Les espaces de pleine terre devront être végétalisés en surface.

- Le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) : ce coefficient fixe une obligation de maintien ou création de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables sur l'unité foncière.
- Si le PLT peut être facilement calculé, il en est tout autrement du CBS. Le Coefficient de Biotope par Surface est calculé selon la formule suivante :  $CBS = \text{Surface éco-aménagée} / \text{Surface de la parcelle}$ . La surface éco-aménagée est la somme des surfaces favorables à la nature sur la parcelle, pondérées le cas échéant par un ratio tenant compte de leurs qualités environnementales.

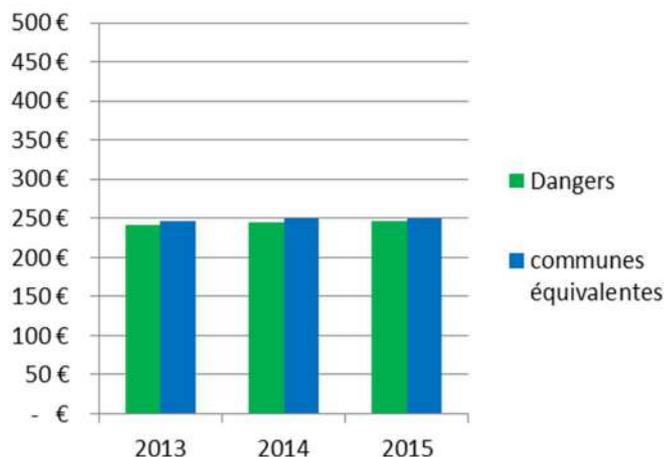
**Ce sont donc ces nouveaux critères qui permettront de déterminer les surfaces constructibles d'un terrain.**

En 2017, vous serez tous invités à participer à une réunion de présentation du projet de PLU et à faire vos remarques lors d'une enquête publique. D'ores et déjà, un cahier de remarques est à la mairie pour recueillir vos observations écrites.



# Finances 2015

## Fiscalité en €/habitant

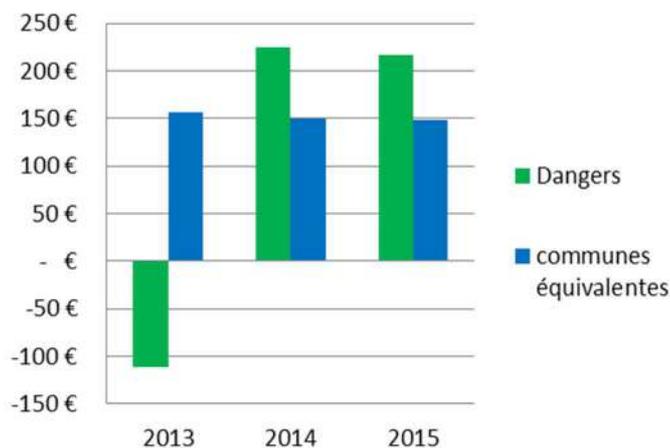


### La fiscalité

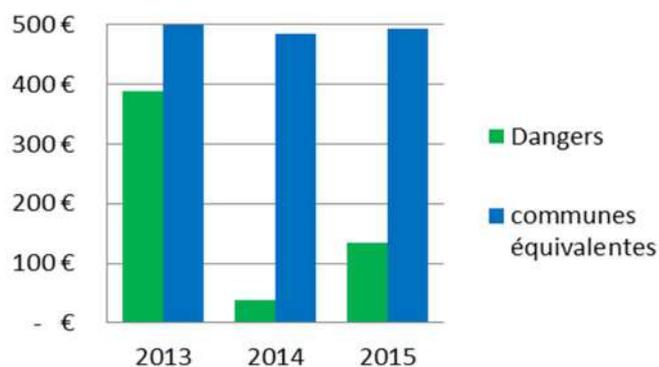
Le produit de fiscalité (247€ par habitant) est conforme au produit fiscal moyen des communes équivalentes (262€ par habitant).

*Les communes équivalentes sont des communes dont la population est comprise entre 250 et 500 habitants.*

## Capacité d'autofinancement en €/habitant



## Endettement en €/habitant

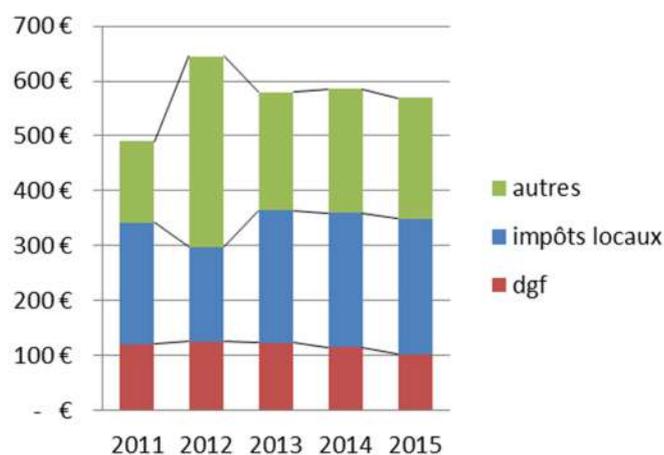


**La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute** : qui représente l'excédent des ressources sur les charges de fonctionnement s'élève à 217 €/habitant. Le reliquat (CAF nette) représente ce qu'il reste à la commune sur son financement pour financer d'éventuels investissements. Pour la commune de DANGERS, cet équilibre est assuré. La CAF nette est de 211 €/habitant .

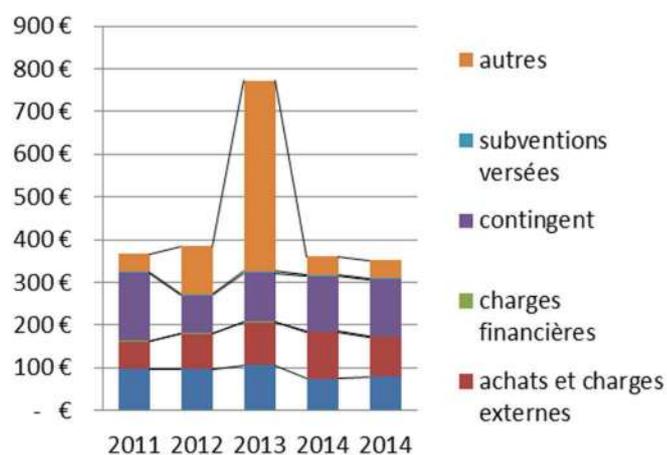
### Un endettement maîtrisé

En 2013, l'endettement élevé était dû à l'intégration provisoire dans le bilan de la commune de la dette du service eau et assainissement. Sinon, l'encours de la dette n'aurait été que de 45 €. Les annuités de la dette ne sont que de 7 €/habitant ( 80€/habitants pour les communes équivalentes)

## Produits en €/habitant



## Charges en €/habitant



# SIRP

## Nouveaux statuts du SIRP :

A la suite de la création de la nouvelle commune de Mittainvilliers - Vérigny, les statuts du SIRP ont été modifiés. Le Comité est maintenant composé de 4 délégués par commune, élus par les Conseils municipaux, soit un total de 8 membres (au lieu de 12).

Le Président tient à remercier celles et ceux qui se sont engagés auprès de lui. En effet, depuis 1971, les trois maires ont mis en œuvre cette structure intercommunale qui ne cesse de se développer.

## Nom de l'école :

Le vote du nom de l'école a eu lieu le 13 juin 2016 avec un jury composé de :

- 8 membres du comité syndical
- 2 parents d'élèves (APE et DPE)
- 2 enseignants
- 4 enfants

Lors de la réunion, les enfants ont présenté les différentes propositions de chaque classe puis les membres du jury ont voté à bulletin secret.

Le nom choisi a été « l'Arc-en-Ciel ».

## Installation dans les nouvelles classes :

Le 28 juillet 2016, la Sous-commission départementale pour la sécurité a validé l'ouverture des bâtiments scolaires.

Le 22 août, réception des travaux avec les entreprises.

Les 25 et 26 août, les enseignants, aidés par des parents et des élus des deux communes, ont emménagé dans leurs nouvelles classes.

La rentrée s'est effectuée le 1<sup>er</sup> septembre.

Les nouveaux horaires de l'école sont pour tous les élèves:

- matin : 9h15-12h00
- après-midi : 13h45-16h15

Le coût total annuel par enfant est d'environ 1 400 € imputé sur le budget du SIRP.



## Inauguration de l'école :

L'école L'Arc-en-ciel a été inaugurée le 15 octobre en présence de :

Monsieur QUILLET, Préfet d'Eure et Loir,  
Monsieur GORGES, député-maire de Chartres et Président de Chartres Métropole,  
Madame de la RAUDIERE, députée d'Eure et Loir,  
Monsieur de MONTGOLFIER, sénateur et Président du conseil départemental,  
Monsieur CORNU, sénateur d'Eure et Loir,  
Madame BONNIN, inspectrice de l'éducation nationale,  
des maires du syndicat intercommunal, et des maires des communes avoisinantes.

Après présentation de la réalisation, coupure du cordon inaugural, discours du Président du SIRP et de différentes personnalités, une visite des nouveaux bâtiments a été organisée. Un groupe d'enfants a récité une poésie intitulée « Arc-en-ciel ». Dans le hall a été scellée une pierre enfermant un parchemin écrit par des enfants. Quatre classes sont équipées d'un vidéoprojecteur interactif (avec démonstration). Une cinquième classe est, actuellement, dédiée aux activités artistiques. Enfin, le verre de l'amitié a rassemblé plus de 250 personnes.



## Les services périscolaires :

L'effectif scolaire est de 134 enfants.

120 élèves déjeunent habituellement au restaurant scolaire, 66 utilisent la garderie de 7h30 à 18h30, 3 sont gardés en accueil court, 40 viennent à l'école en utilisant le transport scolaire.

Le transport scolaire est gratuit, toutefois une participation forfaitaire trimestrielle est demandée pour rémunérer les accompagnants.

Quelques chiffres :

Enveloppe prévisionnelle : 1 099 989 € HT

Budget réalisé : 1 026 653 € HT (dont 611 200 € de subvention et 420 000 € d'emprunt)

Ce qui représente un coût supplémentaire annuel de 200 € par enfant.

## Soirée cabaret :

Le 17 décembre 2016, cette soirée était organisée par la classe de CM2 pour financer leur projet de classe cinéma qui aura lieu fin février dans les Vosges.



# LES ASSOCIATIONS

## Les amis de saint Rémi

Après les années d'effervescence qui virent l'installation des vitraux dans notre église, notre association accompagne cette année la mairie dans son projet de restauration des quatre statues en bois polychromes du XV<sup>ème</sup> siècle. M. Verdier, spécialiste en la matière est venu les décrocher, moment délicat où Jean-François Morizeau, notre maire et Philippe Hubert, notre agent communal nous ont montré leur agilité. Les statues subissent en ce moment un traitement pour les débarrasser des insectes et champignons qui pourraient les ronger. L'opération coûte environ 10 000€. L'association y participe à hauteur de 2 500€ et d'autres subventions viendront alléger encore cette charge.

Merci aux généreux donateurs qui nous soutiennent lors de nos manifestations : votre argent nous aide à sauvegarder ces chefs d'œuvre que les générations passées nous ont légués et qu'il est de notre devoir de transmettre à notre tour.

Nous vous remercions de votre participation à la Galette des Rois au début janvier et à notre fournisseur: la boulangerie Barré de Fontaine la Guyon.



L'église était pleine lors de notre Concert de Trompes de Chasse le 9 septembre avec les sonneurs du Bien Aller Eurélien. Nous avons passé une soirée fort agréable où des musiciens talentueux nous ont fait partager l'amour de leur art. Merci à M. Jouanne et aux sonneurs. Vous avez été très généreux à cette occasion en nous donnant 770 €.

Le dîner traditionnel est prévu le 5 février 2017. Nous vous attendons nombreux pour vivre ensemble ce moment convivial.



# LES ASSOCIATIONS

## Familles Rurales

Aux invitations de la Présidente départementale de Familles Rurales, Nicole DAUVILLIERS a participé à plusieurs réunions :

- le 30 janvier, il s'agissait d'une rencontre des dirigeants de F.R. au cours de laquelle des informations générales sur l'actualité ont été développées. Un projet de convention d'engagements pour les bénévoles a de nouveau été évoqué.
- le 23 avril, elle a participé à l'Assemblée générale de la Fédération Familles Rurales qui a mis l'accent sur la mise en relation entre les familles au travers des projets locaux avec les différents services et professionnels et rappelant le rôle des associations locales, lieux de partage et d'échanges.
- le 3 mai, une réunion de secteur a eu lieu à Tremblay-les-Villages qui a permis aux responsables présents de rappeler les diverses activités proposées aux adhérents (vitrail, basket, rando-loisirs, rallye, foire à tout...)
- le 12 mai, s'est déroulée l'Assemblée générale de Familles rurales à Dangers, en présence de deux représentantes de la Fédération, Céline ETOURNEAU, trésorière et Sylvie PELLETIER, vice-présidente.
- le 20 mai, la Présidente a participé à une conférence sur la sécurité routière à la Chambre d'Agriculture. Des ateliers ont été organisés afin de permettre à chacun de prendre conscience de l'importance de « l'hypovigilance au volant ».

Par ailleurs, à Dangers, l'Association a poursuivi ses rencontres intergénérationnelles qui, cette année, outre la traditionnelle galette des rois, les jeux de société, a proposé :

- un atelier floral avec « le jardin de Louise » de Fontaine-la Guyon,
- deux ateliers de patchwork qui ont permis de découvrir les bases de cette technique avec Marie Annick.
- le lâcher de truites, en partenariat avec la Municipalité s'est déroulé sous une pluie battante... mais dans la bonne humeur !!!



- Jane CHAUVRON et Nicole DAUVILLIERS ont suivi 17 cours de perfectionnement informatique (internet, photos, déclaration d'impôts en ligne).

Pour clôturer l'année, suite à nos échanges de recettes de décembre 2015, Nicole a accueilli dans son jardin avec la complicité de Marie Annick, le 25 juin, dans une ambiance chaleureuse et ensoleillée, une vingtaine de personnes qui ont largement contribué à un repas partagé digne d'un traiteur !

Quelques adhérents toujours assidus ont participé à la marche du dimanche matin. Le 6 novembre, 7 personnes se sont inscrites pour la Marche de l'Echo à Dreux. Rappelons que depuis la rentrée, des parcours à l'extérieur de la commune seront ponctuellement organisés. Sachez que vous pouvez vous joindre aux marcheurs, les rendez-vous se font à la Mairie, tous les dimanches à 10 heures.

Pour 2017, nous vous proposons de nous retrouver nombreux pour la traditionnelle galette des rois, le mercredi 11 janvier à 14 h 30 dans « l'ancienne salle de classe de la Mairie ».

La Présidente : Nicole DAUVILLIERS

# LES ASSOCIATIONS

## Dangers - Mittainvilliers - Vérigny Loisirs

L'association compte 53 membres, répartis sur les communes environnantes dont 10 Dangeoises et Dangeois. Le prix de la cotisation des adhérents est de 120€/an.

Le bureau est composé de :

Jean-Claude FOUCHER, Président,  
Sandrine MAZEVET, Vice-Présidente,  
Laetitia FOUCAULT, trésorière,  
Alexandra FERROL, secrétaire.

Le cours de danse du monde ne désemplit pas à Briconville, permettant aux habitantes de Dangers, Mittainvilliers, Vérigny mais aussi des alentours, de se rencontrer lors de moments festifs en musique en compagnie de Marie. Les cours ont lieu chaque mardi de 19h30 à 20h30 et le jeudi de 20h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Briconville.

Renseignements au 06.70.02.75.04.



## APE Dangers - Mittainvilliers - Vérigny

L'APE (Association de Parents d'Elèves de Dangers-Mittainvilliers-Vérigny) sollicitée n'a pas fourni d'article.



# Chartres métropole et ses satellites

La Loi NOTRE a rendu obligatoire la prise d'un certain nombre de compétences par les communautés d'Agglomérations ainsi que la remise en cause de certains Syndicats Intercommunaux.

Pour exercer certaines d'entre elles, Chartres Métropole a décidé de s'appuyer sur des structures spécifiques.

Outre une plus grande souplesse de gestion, l'intérêt de ces structures est que leurs statuts s'identifient précisément à leurs compétences.

Structure	Activité	Adresse	PDG/Président
SPL Chartres Aménagement	Réalisation d'opérations d'aménagement et de constructions	14 rue Saint-Michel - 28000 CHARTRES	M. Franck MASSELUS (PDG)
SPL Chartres Développements Immobiliers	Acquisition, rénovation ou construction de logements, bureaux, bâtiments d'activités, commerces, équipements publics, etc.	14 rue Saint-Michel - 28000 CHARTRES	Mme Elisabeth FRO-MONT (PDG)
Office Public de l'Habitat Chartres Habitat	Bailleur social opérateur de logements sociaux pour les communes de Chartres métropole	23 rue des Bas Bourgs - 28000 CHARTRES	M. Jean-Pierre GORGES (Pdt)
SPL Chartres métropole Evènements	Promotion d'une destination "salons / séminaires", Exploitation technique du parc des expos et du complexe culturel et sportif, Commercialisation d'espaces et de produits événementiels, guichet unique de l'évènement	Rue Jean Mermoz - BP 90825 - 28011 CHARTRES	Mme Karine DORANGE (Pdt)
SPL Chartres métropole Transports	Gestionnaire du réseau de transports de Chartres métropole et du réseau scolaire pour le compte de ses actionnaires	32-34 Boulevard Chasles - 28000 CHARTRES	M. Gérard BESNARD (Pdt)
Etablissement PUBLIC Office intercommunal de Tourisme - C'Chartres Tourisme	Développer la fréquentation touristique sur la zone d'activité touristique sur la zone d'activité touristique de la Communauté d'agglomération de Chartres métropole	8-10 rue de la Poissonnerie - 28000 CHARTRES	M. Jean GODET (Pdt)
SPL Chartres métropole Energies	Etude, développement, création, acquisition, exploitation, commercialisation et maintenance d'infrastructures de réseaux de chaleur et de production d'électricité ainsi que de tout produit associé à ces énergies pour le compte de ses actionnaires	Hôtel de Ville - Place des Halles - 28000 CHARTRES	M. Jean-Pierre GORGES (Pdt)
SEMOP Chartres métropole Eau (Cm'eau)	Gestion du service de la production et de la distribution d'eau potable sur le territoire de Chartres métropole	Hôtel de Ville - Place des Halles - 28000 CHARTRES	M. Alain BELLAMY (Pdt)

Structure	Activité	Adresse	PDG/Président
Chartres métropole Innovation Numériques (Cm' In)	Etude, développement, création, acquisition, exploitation, commercialisation et maintenance d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ainsi qu'à la fourniture, l'exploitation ; la vente, la location	12 B rue de la Taye - 28110 LUCE	M. Jean-Pierre GORGES (Pdt)
SEM Synelva Collectivités	Distribution publique d'électricité et fourniture d'électricité, gestion et développement des réseaux afférents sur le territoire des communes du ressort de l'ancien SEIPC Distribution publique et fourniture de gaz Réalisation, aménagement, renouvellement, exploitation et entretien de réseaux d'éclairage public	12 B rue de la Taye - 28110 LUCE	M. Christian PAUL-LOUBIERE (Pdt)
CIAS	Actions sociales d'intérêt communautaire : - économie et emploi (suivi des publics en insertion socio-professionnel, participation à des actions en faveur de l'emploi) - logement (hébergement temporaire, sous-location, action en faveur des personnes en impayés de loyers) - gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux (projet d'un nouvel EHPAD) - analyse des besoins sociaux et de services aux populations	Hôtel de Ville - Place des Halles - 28000 CHARTRES	M. Jean-Pierre GORGES (Pdt)
Association Maison des Entreprises et de l'Emploi (MEE)	Observatoire de l'emploi et de la formation - Gestion prévisionnel de l'emploi et des compétences sur le territoire (GPECT) - Accompagnement des entreprises sur les questions RH - Animation du relais emploi-chantier	Hôtel de Ville - Place des Halles - 28000 CHARTRES	M. Loïc BREHU (Pdt)

**filibus à la Demande**
**2,30 €**  
Le trajet  
tarif unitaire

**Service ouvert à tous !**

> **PÉRIODE SCOLAIRE :**  
DE 9H À 17H - Lundi, mardi, jeudi et vendredi

> **PÉRIODE VACANCES SCOLAIRES :**  
DE 9H À 17H - Du lundi au samedi



**> NOS DESTINATIONS**

- 1 Gare routière de Chartres
- 2 Place Drouais
- 3 Place Morard
- 4 Théâtre de Chartres
- 5 Complexe aquatique/patinoire l'Odysée
- 6 Hôpital Pasteur au Coudray
- 7 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur au Coudray
- 8 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur à Morancez
- 9 Clinique Saint-François à Mainvilliers
- 10 Clinique Bon Secours à Chartres
- 11 Clinique cardiologique à Gasville-Oisème
- 12 Centre de soins Les Boleslères à Nogent-le-Phaye
- 13 Hôtel Diou

**RÉSERVATION :**  
**0 825 30 28 00**

du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
ou plus tard la veille du déplacement avant 16h,  
pour un déplacement le lundi réservation jusqu'au vendredi 16h.

# Nouveautés 2017

## La carte d'identité:

Dans le cadre de la modernisation des procédures des demandes de la carte d'identité, seules des communes équipées du dispositif de recueil de passeports seront également amenées à traiter les demandes de C.N.I.. À partir du 15/3/2017

Or à ce jour, les nouvelles modalités n'ont pas été définies.

Le Département d'Eure et Loir compte 18 communes habilitées : Anet, Auneau, Bonneval, Brezolles, Châteaudun, Châteauneuf en Thymerais, Chartres, Cloyes, Courville S/Eure, Dreux, Illiers-Combray , La Loupe, Lucé, Maintenon, Nogent le Roi, Nogent le Rotrou, Vernouillet, Les Villages Vovéens.

Toutefois, la secrétaire de mairie pourra vous aider dans vos démarches.

## Recensement de la population:

Monsieur le Maire a procédé au recrutement de l'agent recenseur (Madame DAUVILLIERS Nicole) qui se rendra à votre domicile, munie de sa carte officielle et vous expliquera les démarches à effectuer. Merci de lui réserver un bon accueil.

Votre participation est essentielle, elle est rendue obligatoire par la Loi mais c'est avant tout, un devoir civique, utile à tous. Vos réponses sont attendues sous quelques jours suite à la 1ère visite (réponse possible de préférence par internet, ce qui vous garantit une entière confidentialité).

En déterminant la population officielle, il en découle la participation de l'Etat au budget communal et l'ajustement de l'action publique aux besoins de la population (écoles, maison de santé....)

## Le PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret (non publié à ce jour) doit néanmoins encore préciser les modalités d'application de cette nouvelle procédure.

En attendant la mise en place de ce changement, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant toujours :

- Soit au tribunal d'instance compétent (lieu de leur résidence commune) ;
- Soit à un notaire;

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

**Rappel :** Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

## Sortie du territoire

A compter du 15/01/2017, il est prévu désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale à demander à la mairie, au moins une semaine avant le départ.

# NOUVEAUX ARRIVANTS - ETAT CIVIL 2016

- Arrivée de Mme Keita au 4 rue du Plessis
- Arrivée de M Henry et Mme Germain au 13 rue de la mairie
- Arrivée de M et Mme COIGNET au 2 rue de l' Arsenal



- Naissance : Maëlis Durand, le 25/6 au 5 bis rue de la Mairie
- Naissance : Béryl De Jorna le 30/11 au 24 rue du Moulin

- Décès de Jean-Louis Trofléau le 11/7 à l'âge de 70 ans
- Décès de Mr Tison Fernand le 28/8 à 84 ans



## Assistantes Maternelles (liste arrêtée au 27/10/2016)

Petit Angélique	: 11, rue du Plessis	09.54.84.12.84	4 places dont 1 > 18 mois
Foucher Agnès	: 18, rue de la Mairie	02.37.22.90.65	4 places dont 1 > 18 mois
Gentil Dominique	: 5, rue du Moulin	06.22.63.74.23	2 places
Lesourd Katia	: 5, rue de la Mairie	02.37.22.96.99	3 places
Mazevet Sandrine	: 12, rue de la Miterne	02.37.22.99.23	4 places
Pereira Stéphanie	: 10 bis, rue de la Vallée	02.37.22.24.80	4 places dont 1 > de 18 mois
Queva Valérie	: 12, rue de la Mairie	02.37.22.94.51	4 places
Robveille Alexandra	: 13, rue de la Prairie	02.37.22.50.51	3 places dont 1 > 18 mois
Houvet Nadège	: 2 rue de la Miterne	02.37.22.93.68	indisponible

Le Relais D'assistants Maternels ( R.A.M.) propose des ateliers pour la période de janvier à juillet 2017 les 13-1, 10-2, 10-3, 7-4, 5-5, 9-6, 7-7 .

Dès l'impression des exemplaires du calendrier d'éveil de janvier à juillet, les fascicules seront consultables en Mairie.

## Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Mairie : lundi et jeudi de 16 h 00 à 18 h 30      SIRP : mardi et vendredi de 16 h 00 à 17 h 30

La permanence des élus : Le maire ou un des adjoints vous recevra en mairie , tous les samedis matins de 10 h 00 à midi, ou sur rendez-vous en appelant le secrétariat au 02 37 22 90 05.

# AGENDA 2017

date	manifestation	organisateur
11 janvier	Galette des rois	AFR
20 janvier	Galettes des rois des marcheurs	AFR
22 janvier	Vente de galettes des rois	St Rémy
21 Janvier	Retour des statues de l'église	St Rémy
27 janvier	Accueil des nouveaux habitants et nouveaux nés	Mairie
5 février	Repas annuel	St Rémy
8 avril	Chasse aux œufs	APE
23 avril	Lâcher de truites	Mairie + AFR
23 avril	Elections Présidentielles 1 <sup>er</sup> tour	Mairie
7 mai	Elections Présidentielles 2 <sup>eme</sup> tour	Mairie
8 mai	Commémoration	Mairie
13 mai	Nettoyage de Printemps	Mairie
19 mai	Fête des voisins	Mairie
21 mai	Bric à brac	APE
mai - juin	Concert	St Rémy
11 juin	Elections législatives 1 <sup>er</sup> tour	Mairie
18 juin	Elections législatives 2 <sup>eme</sup> tour	Mairie
Juin	Repas partage	AFR
2 juillet	Fête des écoles + Kermesse	Ecoles + SIRP + APE
14 juillet	Fête nationale	Mairie
11 novembre	Commémoration	Mairie
18 novembre	Soirée récréative + Beaujolais nouveau	AFR
3 décembre	Repas communal	Mairie

Tous les dimanches matins, marche organisée par l'AFR rendez vous à 10 heures à la mairie.

Tous les mardis et jeudis, l'association DMV loisirs propose différentes danses à la maison des associations de Briconville.



## Camions « pizza »

Le mercredi de 18h à 21h speed'za Romo

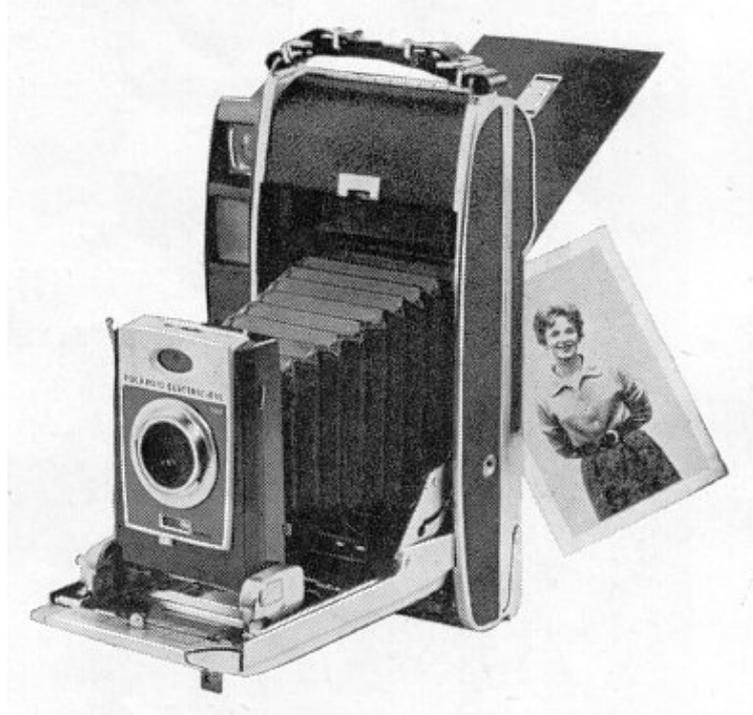
07.63.20.30.97 Speedzaromo@hotmail.fr

Le vendredi Mr Lacroix Ludovic de Chêne - Chenu

06.26.24.89.53 Pizza caso

# Sommaire

Page	2	Mot du maire
Pages	3 à 5	Vie communale
Pages	6 et 7	Travaux 2016 et prévisions 2017
Page	8	Entretien communal 2016
Page	9	Zéro phyto
Page	10	Vente de composteurs
Page	10 et 11	Aménagement foncier
Page	12	PLU
Page	13	Les finances
Pages	14 et 15	SIRP
Page	16	Les Associations : les amis de saint Rémi
Page	17	Les Associations : Familles rurales
Page	18	Les Associations : DMV Loisirs
Pages	19 et 20	Chartres Métropole
Page	20	Collecte des textiles
Page	20	Collecte des métaux
Page	21	Nouveautés (carte d'identité, recensement, PACS)
Page	22	Etat Civil
Page	22	Assistantes maternelles
Page	23	Agenda 2017



La Mairie organise un concours photo, sur le thème « Arc en Ciel ». Le résultat sera annoncé lors du repas du 14 juillet. Envoyez vos photos à la mairie **avant le 30 juin**, et n'oubliez pas de noter au dos vos prénom, nom et adresse.